



Calendrier annuel des facturations

Valable dès le 01.01.2026

MOIS	OBJET	REMARQUES
Février (pmt à 30j)	Taxe non-pompier	Sur la base de l'état du contrôle des habitants au moment de la facturation
Mars (pmt à 30j)	Contribution immobilière	Sur la base des valeurs fiscales connues au moment de la facturation
Avril (pmt à 60j)	Taxes déchets	Sur la base de l'état du contrôle des habitants au moment de la facturation
Octobre (pmt à 30j)	Eau potable, épuration des eaux	Sur base des relevés de compteurs